



Urgent aide pour location

Par **darti**, le **25/09/2009** à **00:13**

Bonjour,
je suis étudiant et j'occupe un logement meublé dans une résidence éspace Hlm pour étudiants et jeunes travailleurs. Chaque année je donne ma carte d'étudiant à la gestionnaire pour renouveler . Ma question : est ce que je peux occuper le logement après la fin de mes études.

Par **jeetendra**, le **25/09/2009** à **08:55**

[fluo]ADIL à Versailles[/fluo]
3 rue Jean Mermoz
Renseignements au : 0 820 16 78 78 (0.12 cts/m)

Bonjour, si c'est lié à votre statut d'étudiant, après la fin de vos études il me semble que vous devez rendre le logement étudiant, contactez l'ADIL à Versailles, ils vous expliqueront efficacement, bonne journée à vous.